

appropriée d'aide financière fédérale aux universités, il me semble que le montant de ce crédit est nettement insuffisant pour répondre aux besoins de la nation.

L'hon. M. Harris: C'est là le montant recommandé dans le rapport que mon honorable ami a cité.

M. Ellis: Je ne me préoccupe pas trop d'un chiffre précis. Ce que je signale...

L'hon. M. Harris: Vous m'avez posé une question et j'y ai répondu en signalant que la Commission Massey a proposé ce montant, estimant qu'il suffisait de donner suite au vœu du rapport dont il a parlé.

M. Ellis: J'ai demandé au ministre si, de l'avis du Gouvernement, cette somme est suffisante. Je parle de la proposition expressément formulée dans le rapport, savoir que les crédits soient suffisants pour répondre à certaines fins. Je demande au ministre si, de l'avis du Gouvernement, la somme prévue dans le crédit à l'étude est suffisante pour répondre aux besoins exposés dans cette proposition.

L'hon. M. Harris: Mon honorable ami fonde la question qu'il me pose sur le rapport de la Commission Massey. Il a dit que le Gouvernement avait établi une Commission et qu'il avait pris certaines mesures pour mettre en œuvre les propositions formulées par cet organisme. J'imagine donc qu'il approuve le rapport lui-même et qu'il estime que nous devrions donner suite à ses recommandations. En réponse à sa question, qu'il me permette de lui dire qu'à mon avis le crédit à l'étude donne suite au rapport de la Commission.

M. Ellis: Puis-je demander au ministre en quelle année on en est venu au chiffre qui, selon ce qu'il vient de dire, a été recommandé? En quelle année cette proposition a-t-elle été formulée? Puis-je demander si la Commission proposait qu'on vote ce crédit chaque année ou si ce n'était que le début d'application d'un programme?

L'hon. M. Harris: Cela se trouve dans le rapport même. Je cite:

Par exemple, si la subvention était de 50c. par tête...

Et ainsi de suite. C'est le rapport que je cite.

M. Ellis: Précisément, on dit expressément "par exemple". A mon avis, lorsque la Commission a présenté son rapport, elle voulait qu'on s'attaque de longue main à ce problème et le chiffre qu'elle a proposé à l'époque se rapportait non pas à la présente année mais au moment où la recommandation a été formulée, compte tenu des circonstances qui existaient

alors. Je prétends pour le moment que le montant est insuffisant. C'est ce que je veux faire comprendre au ministre.

L'hon. M. Harris: Je comprends maintenant. Je n'avais pas encore saisi ce point.

M. Ellis: Indépendamment de la recommandation faite par la Commission, j'aimerais savoir du ministre s'il est d'avis que l'affectation est suffisante pour répondre aux exigences générales prévues dans le rapport de la Commission, c'est-à-dire que la somme suffit pour que le travail soit accompli conformément aux besoins de la nation.

L'hon. M. Harris: Pour la troisième fois la réponse est oui, mais il se peut que mon honorable ami n'aime pas les "oui" ni les "non" purs et simples, de sorte que je vais lui donner une réponse plus nuancée. Le vœu émanait de la commission Massey. Le Gouvernement a souscrit au principe à la base des subventions aux universités. Nous avons conféré avec les gouvernements provinciaux et les universités en cause, ou, plus précisément, avec la conférence des universités. On a mis au point certaines formules. Voici le résultat. Au bout de quatre ou cinq ans il est possible que mon honorable ami puisse prétendre que la situation a évolué à un point tel que cette formule ne vaut plus.

M. Ellis: Voilà précisément mon point.

L'hon. M. Harris: Parfait, je le comprends. Nous avons mis un certain temps à y arriver, mais nous nous entendons. Selon lui nous devons augmenter la subvention. Je le regrette, mais actuellement je ne puis recommander au Parlement que ce moment-là et c'est ce que je fais.

M. Herridge: J'entendais formuler quelques observations au sujet de ce crédit qui intéresse les subventions aux universités, mais vu les observations de l'honorable député de Saskatoon, la chose paraît inutile. On connaît bien l'intérêt qu'il porte à cette question. Il est en quelque sorte le représentant plus ou moins officiel des universités à la Chambre. Son air professoral et sa logique socratique font qu'on peut lui laisser le soin de s'occuper de cette question.

Toutefois, j'ai deux questions à poser au ministre. Sur quelle norme se fondent les titres d'une université à ces subventions et qui établit la liste des universités qui doivent les recevoir?

L'hon. M. Harris: La liste doit être approuvée et par le gouvernement fédéral et par le gouvernement provincial intéressé.

M. Herridge: Chaque gouvernement provincial soumet-il une liste à l'approbation du gouvernement fédéral? Est-ce là ce qui se produit?